



Epernay, le 20 octobre 2023

**Direction Départementale des Territoires**

Service environnement, eau, préservation des ressources  
Cellule procédures environnementales  
40 Boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

**A l'attention de Monsieur Claude MAUPRIVEZ  
Commissaire Enquêteur**

*Par voie électronique : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr)*

**Objet : projet « parc éolien de Fromentières » - contribution à l'enquête publique**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant qu'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de l'appellation Champagne, le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne contribue à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des produits et de l'image de l'AOC Champagne. En sa qualité d'ODG, le SGV participe aux actions de défense et de protection du terroir, du nom, du produit.

Par ailleurs, depuis 2015, la Champagne est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, lui permettant d'obtenir la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel viticole champenois. La filière Champagne s'est engagée pour porter le projet d'inscription et par conséquent doit poursuivre ses efforts pour préserver ce bien.

A ce titre, nous avons été informés du projet d'installation d'un parc éolien par la société EDPR France Holding sur les communes de Fromentières, Janvilliers et Baye.

L'ensemble du parc est localisé en **zone d'exclusion définie par l'UNESCO** dans sa charte éolienne. En effet, les éoliennes les plus proches sont situées à seulement **3,8 km du vignoble de Baye, 6km de celui de Bergères sous Montmirail et de Talus-Saint-Prix et 7,7km de celui d'Orbais-l'Abbaye**. Il est également important de souligner que les communes voisines, Montmirail, Ville-sous-Orbais, Thoult-Trosnay et Boissy-le-Repos, font partie de la liste des communes pouvant bénéficier de l'extension de l'aire d'appellation ce qui ajouterait de nouvelles parcelles classées dans l'aire délimitée de l'AOC Champagne dans les années à venir.

L'implantation de ce projet s'inscrit dans un contexte de présence limitée du motif éolien dans le secteur. **Les photomontages du dossier confirment que le projet éolien de Fromentières est en co-visibilité avec le vignoble de Champagne**. De plus, la fragmentation du parc éolien en deux lignes de 3 éoliennes tendrait à augmenter le motif éolien dans le paysage et limitant ainsi les espaces de respiration. Force est de constater que **la proximité du projet éolien avec les coteaux viticoles existant est préoccupante et que la perception des éoliennes en co-visibilité avec le vignoble est donc sans équivoque**.

De plus, depuis l'inscription de la Champagne au patrimoine mondial, les projets éoliens pouvant porter une atteinte aux paysages de Champagne et à sa Valeur Universelle Exceptionnelle suscitent une grande attention de la part de l'ODG qui avait déjà exprimé son inquiétude face à l'implantation du projet éolien de Vauchamps.

Ainsi, compte tenu de l'impact qu'une telle demande pourrait avoir sur l'aire, sur l'image du vignoble d'Appellation d'Origine Contrôlée ainsi que sur les conditions de production, **nous réaffirmons notre très grande inquiétude concernant l'implantation du parc éolien de Fromentières à proximité du vignoble et notre opposition au projet.**

Nous vous remercions de votre implication et de l'intérêt que vous porterez à la position de l'ODG sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président du SGV,  
ODG des AOC Champagne et Coteaux  
Champenois



Maxime TOUBART